

## 10.—Elections partielles depuis les élections générales du 26 mars 1940 au 28 février 1945

Province et district électoral	Date de l'élection	Votants inscrits	Total des votes enregistrés		Nom du député	Adresse postale	Parti
			Total	Député			
<b>Québec—</b>							
Cartier.....	9 août 1943	39,190	19,441	5,789	FRED ROSE.....	Montréal.....	O.-p.
Charlevoix-Saguenay.....	30 nov. 1942	30,342	19,568	9,773	FREDÉRIC DORION.....	Québec.....	Ind.
Outremont.....	30 nov. 1942	35,832	20,143	12,378	HON. LÉO RICHER LAFLÈCHE.....	Ottawa.....	Lib.
Québec-Est.....	9 fév. 1942	39,419	29,840	16,708	HON. LOUIS STEPHEN ST- LAURENT.....	Québec.....	Lib.
Ste-Marie.....	9 fév. 1942	49,861	17,143	7,607	GASPARD FAUTEUX.....	Westmount.....	Lib.
Stanstead.....	9 août 1943	15,592	12,361	6,661	JOSEPH ARMAND CHOQUETTE.....	Katevale.....	Bloc pop.
<b>Ontario—</b>							
Carleton.....	19 août 1940	20,611	7,567	6,045	GEO. RUSSELL BOUCHER.....	Ottawa.....	Cons.
Grey-Nord.....	5 fév. 1945	22,497	16,653	7,333	W. GARFIELD CASE	Owen Sound.....	Cons.- prog.
Kingston, Cité... <sup>1</sup>	12 août 1940	1	1	1	HON. ANGUS LEWIS MACDONALD.....	Ottawa.....	Lib.
Waterloo-Nord... <sup>1</sup>	19 août 1940	36,645	14,348	8,826	LOUIS ORVILLE BREITHAUP.....	Kitchener.....	Lib.
Welland..... <sup>1</sup>	9 fév. 1942	57,810	28,270	12,836	HON. HUMPHREY MITCHELL.....	Ottawa.....	Lib.
York-Sud..... <sup>1</sup>	9 fév. 1942	52,014	28,649	16,408	JOSEPH W. NOSE- WORTHY.....	Forest Hill Village.	C.C.F.
<b>Manitoba—</b>							
Selkirk..... <sup>1</sup>	9 août 1943	28,900	14,113	9,396	WILLIAM BRYCE.....	Dugald.....	C.C.F.
Winnipeg-Nord- Centre..... <sup>1</sup>	30 nov. 1942	41,967	16,888	11,639	STANLEY H. KNOWLES.....	Winnipeg.....	C.C.F.
<b>Saskatchewan—</b>							
Humboldt..... <sup>1</sup>	9 août 1943	19,977	14,529	8,910	JOSEPH WILLIAM BURTON.....	Humboldt.....	C.C.F.
Saskatoon, Cité... <sup>1</sup>	19 août 1940	28,995	15,289	4,798	ALFRED HENRY BENCE.....	Saskatoon.....	Cons.
<b>Alberta—</b>							
Edmonton-Est... <sup>1</sup>	2 juin 1941	31,402	14,242	7,306	CORA T. CASSELMAN.....	Edmonton.....	Lib.

<sup>1</sup> Sans opposition

## Sous-section 5.—L'électorat aux élections fédérales

L'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867 pourvoit que, jusqu'à ce que le Parlement en ordonne autrement, les élections à la Chambre des Communes seront régies par les lois électorales des diverses provinces. En conséquence, les qualifications requises pour être électeur ont varié mais sont restées les mêmes pour les élections fédérales comme pour les élections provinciales jusqu'à ce que le Parlement, en 1885, eût légiféré en la matière en adoptant la loi de l'électorat (47-48 Vict., c. 40). Cette loi établissait une qualité uniforme pour tous les électeurs du Canada pour fins fédérales. Ce nouveau droit de suffrage reposait sur la propriété ou l'occupation de terrain d'une valeur déterminée bien que, moyennant certaines conditions spéciales, le droit de suffrage fût accordé aussi aux fils de propriétaires et particulièrement aux fils de fermiers. Cette loi fédérale de l'électorat resta en vigueur pendant treize ans. Mais entre 1898 et 1920, en vertu de la loi électorale de 1898 (59-60 Vict., c. 14), les lois électorales des provinces furent de nouveau appliquées aux élections fédérales. L'application des lois électorales provinciales aux